



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-2016-002

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2016

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

IDF-2016-04-11-004 - Décision portant délégation de signature pour Accord méthodologique procédure suppression de postes (1 page)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France

IDF-2016-04-08-001 - ARRETE modifiant l'arrêté du 24 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique (2 pages)

Page 5

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -
Île-de-France

IDF-2016-04-11-004

Décision portant délégation de signature pour Accord
méthodologique procédure suppression de postes

Délégation de signature pour Accord méthodologique procédure suppression de postes

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'Assemblée générale du 7 avril 2016 décidant de mettre en œuvre les dispositions de l'article 35-1 organisant la procédure de licenciement pour suppression de poste ;

Décide :

- sur proposition du Directeur Général, de donner délégation à Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines, à effet de signer un accord méthodologique entre la CCI Paris-Ile-de-France et les partenaires sociaux, portant sur la mise en œuvre de la procédure de suppression de postes prévue aux articles 35-1 et suivants du Statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie et se rapportant à la décision de l'Assemblée générale de la CCI Paris-Ile-de-France le 7 avril 2016.

Fait à Paris, le 11 avril 2016



Jean-Paul VERMES

Préfecture de la région d'Ile-de-France

IDF-2016-04-08-001

ARRETE modifiant l'arrêté du 24 avril 2015
portant délégation de signature à Monsieur Pascal
FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué
territorial adjoint de l'Agence du service civique



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES
PÔLE MOYENS ET MUTUALISATION

ARRETE

**modifiant l'arrêté du 24 avril 2015
portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN,
directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France,
délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS
DELEGUE TERRITORIAL DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

**OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** l'arrêté du 24 avril 2015 modifié portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique ;
- VU** l'arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 21 octobre 2015 portant nomination de Madame Sophie CHAILLET, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, pour une durée de cinq ans ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 24 avril 2015 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, la délégation consentie à l'article 1^{er} est exercée par Madame Sophie CHAILLET, directrice régionale adjointe et par Monsieur Laurent de LAMARE, directeur régional adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Madame Sophie CHAILLET et de Monsieur Laurent de LAMARE, la délégation consentie à l'article 1^{er} est exercée par Madame Céline CALVEZ, responsable du pôle social, jeunesse et vie associative. »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **- 8 AVR. 2016**

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,



Jean-François CARENCO